

Appel à candidatures – Médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire

La Fédération Française de Savate Boxe Française & Disciplines Associées (FFSBF&DA) ouvre un appel à candidatures pour le poste de:

Médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire des licenciés inscrits sur les listes ministérielles.

Contexte

Conformément à l'article R.231-4 du Code du sport, la FFSBF&DA recrute un médecin coordonnateur chargé d'organiser, superviser et analyser le suivi médical réglementaire (SMR) des sportifs inscrits sur les listes ministérielles.

Il s'agit d'une mission médico-administrative d'expertise et d'évaluation. Aucune activité de soins n'est incluse dans ce cadre.

Conditions de nomination

Le médecin coordonnateur est désigné par le Président de la Fédération, sur proposition écrite du médecin fédéral national et après concertation avec le Directeur Technique National (DTN).

Conditions obligatoires

- Docteur en médecine
- Inscription à l'Ordre des médecins
- Capacité, CES ou DESC en médecine du sport
- Assurance RCP adaptée

Missions principales

1. Élaboration et organisation du suivi médical réglementaire

- Définir les protocoles de suivi en collaboration avec le médecin fédéral national et la Commission médicale nationale.
- Veiller à la réalisation effective des examens réglementaires par les sportifs concernés.
- Assurer la tenue et la mise à jour du dossier médical individuel conformément à l'article L.231-7 du Code du sport.

2. Analyse médicale

- Recevoir et analyser les résultats des examens du SMR.
- Prescrire des examens complémentaires si nécessaire.
- Établir des certificats de contre-indication conformément à l'article L.231-3.

3. Coordination

- Assurer les échanges avec les structures médicales réalisant les examens.
- Coordonner avec les médecins fédéraux régionaux.
- Collaborer avec la DTN pour les stages et regroupements sportifs.
- Les contacts avec les services de l'État se limitent à l'organisation logistique des plateaux techniques.

4. Reporting

- Informer régulièrement le médecin fédéral national.
- Produire un bilan annuel de surveillance médicale conformément à l'article R.231-10 destiné à la Commission médicale, à l'Assemblée générale fédérale et au Ministère des Sports.

Moyens mis à disposition

- Poste informatique et logiciels dédiés
- Système sécurisé respectant le secret médical
- Appui administratif et accompagnement fédéral

Cadre contractuel

Le contrat de mission précisera l'ensemble des modalités d'intervention, notamment :

- La quotité horaire, fixée à environ 105 heures pour la durée totale de la mission ;
- La rémunération, établie à 38 € nets par heure ;
- Le lieu d'exercice, ainsi que l'ensemble des conditions pratiques nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

Le contrat sera soumis au Conseil départemental de l'Ordre des médecins pour validation.

Profil recherché

- Expertise en médecine du sport
- Rigueur scientifique et sens de l'organisation
- Discrétion, éthique et respect du secret médical
- Aptitude au travail en réseau et à la coordination

Modalités de candidature

Les candidats sont invités à transmettre:

- un CV,
- une lettre de motivation,
- toute référence ou expérience pertinente.

Dossiers à adresser à :

- Madame Anne SAUVAGET : Responsable de la Commission Médicale
(anne.sauvaget@ffsavate.com)
- Monsieur Richard AGUENIHNAI : Directeur Technique National par Intérim
(richard.aguenihnai@ffsavate.com)

Date limite d'envoi : 28 novembre 2025